

> **Propos retranscrits par Sofia Douieb, journaliste indépendante**

45^{ÈME} CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE : MARC COOLS EN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR FAIRE FACE AUX NOMBREUX ENJEUX

Le 45^{ème} Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe s'est tenu du 24 au 26 octobre à Strasbourg, dans l'hémicycle du Parlement européen. Il avait cette année une saveur toute particulière pour notre pays, parce que c'est la première fois qu'un Belge est élu à la présidence. Les membres de Brulocalis sont également fiers de voir leur ancien Président, Marc Cools, à un poste international. En outre, de nombreux sujets ont été abordés lors de ce Congrès, tels que la violence envers les élus, la vie urbaine moderne à l'ère des transformations, l'importance des médias locaux, les objectifs de développement durable, la place de la parole des jeunes, etc.



Les dirigeants européens lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, en mai dernier à Reykjavik, ont reconnu le rôle du Congrès dans la mise en œuvre des valeurs qui fondent le Conseil de l'Europe: l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme. Ils ont donné pour mandat au Congrès de contribuer plus largement encore aux réalisations du Conseil de l'Europe, notamment en matière de droits humains.

LES NOUVELLES PRIORITÉS DU CONGRÈS

Le Congrès a adopté, le 25 octobre dernier, une nouvelle série de priorités pour la période allant de 2023 à la fin de son mandat actuel en 2026.

Il est ainsi question de mettre davantage l'accent sur les domaines des droits humains, du suivi de la démocratie, de l'observation d'élections, de la coopération et de la promotion

Pour rappel, le Congrès est une des deux assemblées politiques du Conseil de l'Europe. L'autre assemblée étant l'Assemblée parlementaire. C'est une assemblée d'élus locaux et régionaux. Il comprend 306 membres effectifs et 306 membres suppléants issus des 46 pays membres du Conseil de l'Europe soit tous les pays européens sauf la Russie et la Biélorussie. Il représente plus de 130.000 collectivités locales et régionales. Il favorise le dialogue politique entre les gouvernements et les collectivités territoriales. À cet égard, il coopère en particulier avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Son rôle est de promouvoir la démocratie locale et régionale. Un rôle que le Congrès assume notamment par le suivi dans tous les pays européens du respect de la Charte européenne de l'autonomie locale.

des échanges entre les élus au sein des États membres du Conseil de l'Europe.

Le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, Bjørn Berge, est intervenu devant le Congrès dans le cadre de la présentation. Dans ses observations, il a souligné qu'aucune des visées définies à Reykjavik ne pouvait être réalisée sans le concours des élus régionaux et locaux. « *Les dirigeants comme vous, partout en Europe, auront un rôle crucial à jouer pour aider l'Organisation à relever les défis nouveaux et fondamentaux auxquels nous sommes confrontés. Et rappelons l'appel lancé à Reykjavik pour donner la priorité aux jeunes dans la vie démocratique et les processus de prise de décision. Après tout, les jeunes sont les leaders communautaires de demain!* », a déclaré M. Berge.

La participation des jeunes, la transition numérique, l'action pour l'environnement et la réduction des inégalités ont été identifiées comme des priorités pour les années à venir, reflétant les préoccupations et les besoins des citoyens européens. La création de synergies entre les organes de démocratie locale, les partenaires externes et les organisations internationales est également un élément clé pour soutenir les objectifs et donner plus de visibilité

aux activités du Congrès et, plus largement, des autorités locales et régionales.

VIOLENCE ENVERS LES ÉLUS

Intolérables pour ceux qui les subissent, les violences physiques et verbales contre les élus locaux et régionaux progressent à travers toute l'Europe. Mais au-delà de leur aspect traumatisant et destructeur, elles risquent aussi de «démobiliser» les élus et de dissuader les citoyens de s'engager dans la vie politique, a constaté le Congrès lors d'un débat sur ce thème, jeudi 26 octobre.

En 2022 déjà, dans un rapport du Congrès sur l'impact du discours de haine et des fake news sur les conditions de travail des élus locaux et régionaux, il était précisé que ces derniers représentent souvent «*la dernière ligne de défense de la démocratie et des droits humains face aux violences*». Cette problématique est «un défi européen qui nous concerne tous», précise un élu de Suède.

Une autre élue du Royaume-Uni met en garde également sur les attaques et menaces en ligne. Très présente sur les réseaux sociaux, elle entend toutefois y rester, parce que l'immense majorité des gens s'y comportent correcte-

MARC COOLS, NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONGRÈS

Marc Cools, Conseiller communal d'Uccle, vice-président honoraire du Parlement bruxellois et ancien Président de l'Union des Villes et communes belges et de Brulocalis (l'Association de la Ville et des Communes de la Région bruxelloise), a été élu, ce 24 octobre, Président du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe. Cette élection, pour un mandat de deux ans et demi, a eu lieu à Strasbourg dans l'hémicycle du Parlement européen. C'est le premier Belge à assumer cette fonction.

« Je crois profondément dans les valeurs qui fondent le Conseil de l'Europe: l'État de droit, la démocratie et les droits humains. Soutenir l'ancrage de ces valeurs au niveau local et régional est le sens de notre engagement au sein du Congrès. Ma conception de la Présidence du Congrès et la manière dont je souhaite l'exercer est celle d'une œuvre collective et la poursuite du travail déjà accompli », déclarait cet ingénieur commercial aux multiples casquettes, avant même d'être élu à la présidence du Congrès.

Un des objectifs de la présidence de Marc Cools, qui succède au Président sortant Leendert Verbeek (Pays-Bas), sera d'élargir les activités du Congrès en matière de promotion et de protection des droits humains à l'échelle locale et régionale partout en Europe et ce en étroite coopération avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Il sera également question de développer des synergies avec toutes les composantes du Conseil de l'Europe, de promouvoir la lutte contre la corruption et pour l'éthique publique, d'apporter tout le soutien possible à l'Ukraine, d'assurer un suivi régulier des recommandations adoptées, d'élargir la participation des jeunes délégués aux travaux du Congrès, etc.

L'homme, le père, l'élu, s'exprimait également ainsi dans son discours de candidature : « *La démocratie et les libertés ne sont pas un luxe facultatif* » écrivait Jean-François Revel dans *la tentation totalitaire*. *Notre démocratie et nos libertés ne sont jamais, jamais un acquis définitif. Les extrémismes de tout type, les campagnes de désinformation quand ce n'est pas le terrorisme constituent des menaces réelles. (...) Le rôle du Congrès, notre rôle à tous, pour promouvoir partout en Europe une démocratie locale saine et forte s'avère encore plus indispensable dans les situations de crise que nous connaissons aujourd'hui.* »

Auparavant Président du groupe des indépendants et des libéraux-démocrates au Congrès, le nouveau Président Marc Cools a finalement tenu, lors du Congrès, à remercier son prédécesseur : « *Le Président Verbeek a investi énormément de temps et d'énergie au service de notre Congrès et il a également obtenu des résultats, en particulier lors du sommet de Reykjavik.* » Il a également déclaré que la proximité, au niveau local, entre les représentants élus et les citoyens était le gage d'une démocratie vivante et qu'il fallait trouver de nouveaux moyens d'associer directement les citoyens aux délibérations et de les rapprocher autant que possible de la prise de décision. Enfin, il a demandé à ce que le financement et les effectifs du Congrès soient revus à la hausse afin de lui permettre de remplir sa mission et le mandat donné par le Sommet de Reykjavik.



> **Marc Cools, ancien président de Brulocalis et nouveau Président du CPLRE**

ment, et qu'en partir serait un triomphe pour la petite minorité de « trolls » (personnes à l'origine de messages négatifs postés sur internet, souvent par provocation, afin de susciter une polémique ou simplement de perturber une discussion) qui la poursuivent de leur haine depuis des années. Elle n'en souhaite pas moins une meilleure réglementation des réseaux sociaux, y compris dans l'intérêt du débat démocratique. L'association des villes anglaises et galloises a d'ailleurs lancé une action de « stand up » contre ces violences qui ne doivent pas « donner peur aux citoyens de se mettre au service de la communauté ».

Ces phénomènes, il est vrai, touchent plus souvent les femmes élues locales, ainsi que les hommes et les

élus issus de groupes minoritaires.¹ « *Beaucoup d'élus renoncent à se représenter, et ceux qui subissent ces violences se sentent de plus en plus seuls* », insiste une élue autrichienne dans l'assemblée.

Plusieurs membres et délégués ont estimé en outre qu'au-delà de la violence en ligne, la violence de certains discours politiques peut aggraver la situation et encourager la violence physique.

À l'issue du débat, le nouveau président du Congrès Marc Cools est revenu lui aussi sur la violence verbale en politique : « *Nous ne devons, nous non plus, jamais tomber dans l'insulte, et il faut se souvenir en permanence que la démocratie, c'est le respect de l'autre* », a-t-il conclu.

1. Voir sur le sujet, notre article sur les femmes en politique, publié dans le précédent numéro de notre revue Trait d'Union (<https://brulocalis.brussels/fr/publications/dossier-special-femmes-elues-en-politique>), reprenant les grandes idées débattues autour de la table-ronde tenue lors de notre assemblée générale du 21 juin 2023.



ACTION DIRECTE DE BRULOCALIS

Au sujet du budget, dans la foulée de la 45^{ème} session du Congrès, Brulocalis s'est coordonnée avec Carla Dejonghe, la Présidente de la Délégation belge du CPLRE, pour envoyer un courrier à la Ministre des Affaires Étrangères, Madame Hadja Lahbib, afin de demander une augmentation du budget pour les années 2024-2025, suivant la proposition de Marc Cools.

Sur base de la recommandation adoptée en juillet par le Congrès sur le budget, nous avons insisté sur la nécessité que le Congrès dispose de moyens financiers suffisants pour pouvoir effectuer toutes les missions qui sont les siennes et qui ont été confirmées au sommet de Reykjavik. Si ce budget s'élève actuellement à 6,4 millions d'euros, il ne permet malheureusement pas de remplir convenablement toutes ces missions, et il est en constante diminution depuis plusieurs années. Notre courrier a souligné également le problème de manque de personnel dont souffre le Congrès.

Les autres délégations nationales ont pris la même initiative, auprès de leurs Ministres des Affaires Étrangères respectifs, pour les sensibiliser à la situation financière du Congrès. La délégation belge étant une des plus actives et engagée dans les travaux du Congrès, nous espérons pouvoir compter sur le soutien du Gouvernement fédéral.

APPLICATION DE LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'AUTONOMIE LOCALE

La Charte européenne de l'autonomie locale² impose le respect d'un minimum de droits qui constituent le socle européen de l'autonomie locale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille à ce que ces principes soient respectés dans le cadre de ses activités de suivi. Régulièrement, les États sont évalués sur leur bonne application de la Charte. Avec pour objectif d'augmenter l'auto-gestion interne des autorités locales afin de rendre leur organisation plus claire, plus simple et plus flexible.

Les États qui ont ratifié la Charte sont liés par une série de dispositions. Par exemple: répartir équitablement les tâches et les compétences entre les niveaux local et national; allouer aux collectivités locales des ressources financières adéquates et leur permettre de générer davantage de ressources propres; assurer le droit aux citoyens de participer aux affaires des collectivités locales; augmenter l'utilisation des nouvelles technologies à des fins administratives et démocratiques; mettre en place des mécanismes de consultation afin de garantir que les autorités infranationales soient consultées de manière efficace; augmenter la dotation du fonds de péréquation et réviser les critères de sa répartition; etc.

2. Disponible en ligne ici: <https://rm.coe.int/168071a600>

3. Disponible en ligne ici: <https://rm.coe.int/0900001680accaa0>

VIE URBAINE MODERNE À L'ÈRE DES TRANSFORMATIONS

La Charte urbaine européenne III³, adoptée par le Congrès lors de sa 45^{ème} session, est une invitation à tous les acteurs de l'aménagement urbain à revoir leurs pratiques et à mettre en œuvre les principes d'une gouvernance démocratique, cohésive, durable, résiliente, numérique et éthique, permettant aux villes de relever les défis actuels des sociétés urbaines.

Cette Charte révisée prend mieux en compte les droits humains, la protection de l'environnement, les capacités de réponses du niveau local aux défis actuels et la place des résidents urbains dans les affaires publiques locales. Elle promeut la bonne gouvernance et un meilleur vivre ensemble dans nos villes.

Dans sa résolution adoptée, le Congrès appelle les autorités locales à mettre en œuvre les principes énoncés dans la Charte urbaine européenne III et encourage les acteurs nationaux et internationaux pertinents à en tenir compte dans leurs activités.

MÉDIAS LOCAUX, GARANTS DE LA DÉMOCRATIE

Les médias locaux et régionaux sont les « chiens de garde » de la démocratie et les gardiens de la cohésion communautaire. Ils jouent un rôle clé dans la préservation de la démocratie locale et les autorités à tous les niveaux peuvent et doivent prendre des mesures pour les renforcer.

Un nouveau rapport sur les médias locaux et régionaux, présenté lors de la 45^{ème} session du Congrès, explore la progression des déserts médiatiques dans les villes et régions d'Europe, son impact sur la démocratie et le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre de tels phénomènes.

Dans la résolution qu'il a adoptée, le Congrès encourage les collectivités locales et régionales à prendre des mesures concrètes pour soutenir les médias locaux et régionaux, par exemple en adoptant des codes de conduite à l'intention des responsables locaux sur les interactions avec les journalistes et les organes de médias. Le Congrès invite également les gouvernements des États membres à élaborer des politiques relatives aux médias qui tiennent compte des besoins informationnels des communautés locales, en accordant une attention particulière aux collectivités rurales et défavorisées qui sont davantage exposées au risque de devenir des déserts médiatiques locaux.

En outre, le Congrès s'est engagé à soutenir la campagne du Conseil de l'Europe sur la sécurité des journalistes « Journalists matter » et a demandé aux États membres de prendre en compte les médias locaux et régionaux dans leurs activités de campagne.

LE RÔLE DES RÉGIONS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un débat sur «le rôle des régions dans la transition énergétique» s'est tenu mercredi 25 octobre dans le cadre de la Chambre des Régions.

Voici ce qu'il en ressort :

- La transition énergétique doit être «juste» sur le plan territorial et comprise des habitants. Dans les régions insulaires, l'importance de ces exigences est encore plus grande.
- Les projets de transition énergétique doivent correspondre aux besoins des populations, et inversement.
- Sur la question de la démocratie, il peut y avoir des inquiétudes, de même que des opposants à certains projets, mais les oppositions fortes à des aménagements déjà votés démocratiquement par la collectivité posent tout de même question en terme d'état de droit.
- Il faut un approfondissement du dialogue entre les jeunes et les autorités autour de la transition énergétique, et notamment de son côté équitable. Les pouvoirs locaux et régionaux devraient veiller à une meilleure égalité entre les villes et les espaces ruraux face à cette transition.
- Il y a lieu de s'inquiéter et d'agir contre la «pauvreté énergétique» d'un nombre croissant de familles qui ne peuvent plus s'approvisionner en énergie, que celle-ci soit renouvelable ou non.

LES ODD (OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

La table-ronde consacrée aux «expériences régionales et aux leçons apprises pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD)» a été ouverte lors de la session de la Chambre du 25 octobre. L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable comporte 17 objectifs à concrétiser d'ici 2030 : deux tiers d'entre eux impliquent directement les collectivités locales et régionales. À mi-chemin de ce parcours, la Chambre des Régions a fait un point d'étape sur les progrès au niveau régional, mais aussi les limites des actions qui permettront de les atteindre.

Sur le terrain, de nombreux responsables régionaux intègrent déjà au quotidien les principes des ODD : «Ils sont présents dans tous nos projets régionaux», assure Reinhard Rohr, président du Parlement régional de Carinthie en Autriche. Toutefois, d'autres intervenants se montrent prudents quant à la généralisation de leur application : Johannes Sundelin, vice-président pour le développement durable de l'Assemblée des Régions d'Europe,



admet qu'il faut encore «mieux faire connaître» les ODD, et Christian Brassac, adjoint au maire et vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg, regrette que «beaucoup trop d'élus, notamment en France, ne sachent toujours pas en quoi consistent les ODD». «Il y a effectivement un travail d'information à faire, admet Kelmend Zajazi, directeur exécutif du réseau NALAS (associations de pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est), et nous ne disposons pas toujours des ressources nécessaires à leur réalisation même si, à l'inverse, nos programmes répondent souvent à leurs objectifs sans savoir que ceux-ci font partie des ODD».

Une des clés du succès des ODD serait entre les mains des jeunes. «Les jeunes seront le moteur de la mise en pratique des ODD, a insisté Sigrun Myrvang, jeune déléguée observatrice norvégienne représentant le Réseau régional de la jeunesse de l'ARE. Les adultes imposent trop de choses, et voient dans les ODD des défis, alors que les jeunes y perçoivent des opportunités».

LA PAROLE AUX JEUNES

Ces jeunes, en effet, doivent pouvoir prendre plus librement la parole, car ils sont moteurs du changement. Pionnier dans l'intégration des jeunes dans le débat politique, depuis 2014 le Congrès invite des délégués jeunes – militants, actifs, étudiants – à participer à ses sessions et à échanger avec les membres du Congrès sur les questions à l'ordre du jour. Depuis 2016, leur participation inclut le développement entre les sessions et la présentation en plénière de projets au niveau local et régional qui visent à stimuler l'engagement des jeunes dans la vie politique et sociale.

Les jeunes délégués du 45^{ème} Congrès ont ainsi pu présenter, devant l'assemblée, cinq des 33 projets réalisés en 2023 au sein de 32 pays. Sous forme de développement de contenus (rapports, cartographies, statistiques), de projets numériques (podcasts, bases de données et autres ressources en ligne), mais aussi d'événements en présentiel (débat, formations et rencontres), les projets ont touché plus de 200.000 jeunes d'origines sociales, économiques et éducatives variées.

Parmi les objectifs des cinq projets mis en avant, citons :

- Mettre en évidence la nécessité de mieux informer et former les jeunes en leur offrant des opportunités réelles de s'impliquer dans la vie démocratique locale ;
- Déconstruire les clichés sur le rôle des politiciens au niveau local et régional afin de faire comprendre aux jeunes que s'engager en politique ne veut pas dire devenir des cols blancs corrompus ;
- Inclure les jeunes dans le processus de prise de décision d'une ville avec, par exemple, une coopération avec les élus locaux ;
- Rechercher activement des moyens d'influencer les politiques locales et régionales pour un meilleur avenir des jeunes dans leur pays (surtout dans les pays comme la Slovaquie, où de nombreux jeunes quittent le territoire en quête d'un meilleur avenir économique et social) ;
- Engager les jeunes dans l'élaboration des politiques publiques non seulement dans le cadre des institutions, mais aussi par des projets concrets associatifs ;
- Former les jeunes ukrainiens, notamment, pour qu'ils puissent participer activement dans la phase de reconstruction de leur pays après la guerre.

Encouragés et très enthousiastes après avoir entendu les jeunes délégués, les membres du Congrès ont participé au débat avec un fort sentiment d'engagement. Certains délégués ont conseillé l'abaissement de l'âge de vote dans les pays membres suivant l'exemple écossais, d'autres une collaboration concrète plus intense entre les délégués jeunes et les délégations nationales du Congrès. Autres idées également : l'exemple du Congrès en matière de coopération avec les jeunes délégués devrait être appliqué par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et pourquoi pas par le Parlement Européen